



Conseil des Entreprises, Employeurs et Groupements de l'Economie Sociale

Paris, le 4 juin 2012

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Le CEGES présente 6 priorités d'action au Gouvernement en matière d'ESS**

Reçu en délégation par Benoît Hamon, ministre délégué en charge de l'économie sociale et solidaire le 2 juin dernier, le CEGES se félicite de la création de ce ministère rattaché au ministère de l'économie, des finances et du commerce extérieur et se réjouit d'un premier entretien constructif et à l'écoute, qui inaugure un dialogue régulier entre le ministre et les différents acteurs du secteur. Lors de cet échange, le CEGES a présenté 6 priorités d'actions\* issues de son manifeste de 12 propositions pour une économie démocratique\*.

Des principaux engagements du Gouvernement en faveur de l'ESS, le CEGES retient les points convergents avec ses priorités : l'élaboration de la loi de programmation, la création d'une banque publique d'investissement concrétisée dans des structures régionalisées, l'amélioration des dispositions en matière de marchés publics, celle du fonctionnement du programme d'investissement, la mise en œuvre de réflexions transversales avec les ministères concernés sur les contrats d'avenir, la représentativité des employeurs, un accroissement des moyens administratifs dédiés à l'ESS...

Structure la plus représentative du secteur de l'ESS, impliquée dans différentes instances nationales et européennes, le CEGES veillera avec vigilance à ce que ces priorités affirmées s'inscrivent dans les missions transversales du Gouvernement pour que l'ESS devienne « un exemple de stratégie de croissance recherchée pour la France et l'Europe ».

*\* voir documents joints*

**Le Conseil des Entreprises, Employeurs et Groupements de l'Economie Sociale (CEGES)** regroupe les entreprises, employeurs et organisations de l'économie sociale et solidaire. En tant que mouvement, il fédère les acteurs de l'économie sociale et solidaire, les représente dans le dialogue avec les pouvoirs publics et la société civile, et oeuvre au développement de leur modèle entrepreneurial dans le marché. Le Collège employeurs de l'Association fédère les syndicats d'employeurs de l'économie sociale et solidaire. Les entreprises de l'économie sociale et solidaire, qui représentent environ 10% de l'activité économique et de l'emploi en France, créent de la valeur sociale au sein du marché économique dans la plupart des secteurs d'activité. Sous différentes formes, les entreprises de l'économie sociale et solidaire donnent la primauté aux personnes sur le capital : elles sont organisées autour d'une solidarité collective, d'un partage démocratique du pouvoir dans l'entreprise, du réinvestissement des résultats excédentaires au profit de leur finalité sociale et du développement durable d'activités non délocalisables dans les territoires. Associations, coopératives, mutuelles, fondations, entreprises solidaires, entreprises sociales à but non lucratif articulent en pratique performance économique, innovation sociale et solidarités.

**[www.ceges.org](http://www.ceges.org)**

**Contact presse : Anne- Isabelle PERRIN**

**Tél : 01 42 93 56 08**

**E-mail : [anne-isabelle.perrin@ceges.org](mailto:anne-isabelle.perrin@ceges.org)**